

**S
O
L
I
D
A
I
R
E
S**

Difficile de faire, en cette fin d'année, un bilan social très reluisant. Notre direction du Léman a été durement touchée par la mise en œuvre du PSD :

- Fermeture du bureau de Pont d'Ain**
- Fermeture de la BSI d'Annemasse**
- Fermeture de la BSI de Gex**
- Fermeture de la RR d'Annecy**

Des situations extrêmes qui ont entraîné mal être au travail, perte de repères professionnels et personnels pour nos collègues, sentiment d'abandon et amertume pour TOUS devant cette dislocation de notre Administration.

**L
E
M
A
N**

- L'année 2017 ne devrait pas être une embellie pour les services douaniers :**
- le resserrement du réseau OP/CO est toujours d'actualité**
 - des signaux alarmants s'accumulent concernant le maintien de certaines compétences au sein des bureaux ou des services spécialisés de la DR**
 - l'institution de la Masse est gravement menacée**

Alors plus que jamais restons SOLIDAIRES et MOBILISES

MASSE : ON NAVIGUE A VUE



Élections MASSE

Initialement, les élections des représentants au CA (Conseil d'Administration) et aux CTM (Commissions Territoriales de la MASSE) devaient avoir lieu en mai 2016. Alors que le processus électoral avait déjà commencé (GT locaux, constitution des listes), l'EPA s'est aperçu (!) que suite à la réforme territoriale engagée par l'État, le découpage de 3 DI (Nantes / Bordeaux / Montpellier) allait être modifiée et que cela avait une incidence sur le ressort des CTM.

C'est ce qui s'appelle avoir le sens de l'anticipation....

Annulation en catastrophe des élections et report au 29 juin 2017.

24 novembre 2016 : GT national sur l'organisation des élections.

Et là, nouveau revirement : le 29 juin c'est trop proche des....vacances (Aie....) Et en 1 heure , nouveau report des élections au 19 octobre 2017 (là nous sommes assaillis par un doute : ce n'est pas un peu trop proche des vacances de Toussaint?)

Vous l'aurez compris, les élections pour vos représentants à la MASSE, ce sera (ou pas) :
le 19 octobre 2017

La surprise de dernière minute....

Lors du CA de l'EPA du 9 novembre dernier, la directrice générale a annoncé **la fusion des CTM de Lyon et du Léman**

Cette mesure n'était absolument pas dans les cartons, la justification administrative de cette décision concerne les conclusions de l'audit de l'EPA par la cour des Comptes en mai 2016. La Cour des comptes fixe le seuil de rentabilité d'un service territorial de la Masse à la gestion d'un parc immobilier d'au moins 100 logements. Le ST de Lyon ne gérant « que » 91 logements, il est fusionné avec le ST du Léman,



Concrètement, les collègues du ST d'Annecy devront gérer le parc immobilier du Léman (environ 180 logements) et celui de Lyon , ce qui représente une surcharge de travail considérable et ce dans un contexte de flou le plus total, le service central n'ayant pas pris la peine de réfléchir à l'organisation pratique de cette fusion.

Groupe de Travail National sur l'attractivité des logements Masse

Ce GT était organisé pour faire le bilan du sondage réalisé auprès des agents par l'Ifop sur l'attractivité des logements Masse. On ne peut que se féliciter du fort taux de participation. 5109 agents ont répondu au questionnaire. L'institut de sondage considère qu'à ce niveau de participation, les tendances observées sont fiables et stables à moyen terme.

L'analyse du sondage établit que la Masse dispose d'une bonne image et véhicule toujours des valeurs auprès des agents (solidarité...) . Les personnes interrogées connaissent globalement son fonctionnement et ses règles. En revanche la connaissance précise des règles d'attribution des logements, la réactivité et le modernisme de l'institution sont des secteurs avec de réelles marges de progression. Surtout, 31 % des sondés remettent en cause l'équité des attributions de logements. SOLIDAIRES a indiqué qu'il fallait sans doute y inclure les règles d'attribution des bailleurs privés avec lesquels les relations sont parfois très difficiles.

Si la note obtenue concernant l'image (6,1/10) est correcte, celle sur la satisfaction de l'offre de logement (5,7/10) peut être encore accrue. L'EPA va maintenant se pencher sur des pistes d'améliorations (« d'optimisation ») qui ne nous ont pas été présentées lors de ce GT.

Suite à une lettre de mission du Ministre, une équipe va se mettre en place concernant les logements Masse : la DGDDI, l'EPA Masse et la Direction Immobilière de l'État

(DIE) vont se réunir pour proposer des pistes d'amélioration de fonctionnement de l'EPA.

Et quand l'administration parle de pistes d'amélioration, bien souvent il faut comprendre abaissement des droits des droits des agents.

Compte rendu de notre audience du 9 décembre avec Monsieur GALY nouveau Directeur Régional du Leman:



1- Évolution des effectifs:

Notre analyse	<p>Le 6/12 un Comité Technique de Réseau (DG) était convoqué pour évoquer les PAE (Plafonds Autorisés d'Emplois) pour l'année 2017. Les documents préparatoires fournissent les chiffres suivants pour la DI de Lyon :</p> <p>- 25 agents pour la branche AG/CO se décomposant comme suit : Le PAE 2017 intègre la validation des suppressions de structures en 2016. En effet dès lors qu'un CTSD a validé une fermeture les effectifs de référence du service sont ramenés à 0 même si le service perdure jusqu'à sa fermeture effective.</p> <p>Ainsi, pour la DI de Lyon, en 2016, le CTSD a validé la fermeture de 4 services OP/CO</p> <ul style="list-style-type: none">- Viticulture de St Pourcain : - 1- Bureau de Pont d'Ain : -10- Recette Locale de Villié Morgon : -1- Bureau d' Aurillac : -3 <p>Ce qui fait -15 emplois suite à la validation des fermetures. Pour les -10 emplois qui restent c'est une baisse des effectifs du CSP de Lyon (service facturier) qui a perdu une partie de ses missions au profit de la création du SFACT à PARIS</p> <p>+ 24 agents pour la branche SURV (emplois recrutés dans le cadre de la lutte anti-terroriste pour la deuxième année consécutive.</p>
Question	Sur cet abondement de 24 ETPT pour la DI en Surveillance, combien pour la DR et où ?
Réponse du DR	<p><i>« La ventilation des effectifs est de la compétence de la Directrice Interrégionale, il doit y avoir une réunion de cadrage en début d'année. »</i> Pour l'instant il ne peut se prononcer sur la répartition par DR.</p>

- Affectation des futurs contrôleurs stagiaires, combien pour le Léman ? Et où ?:

Solidaires constate là aussi que la discréption est de mise. Aucun chiffre précis, tout au plus apprend on que ce ne sera pas le même niveau d'abondement des 2 dernières sessions d' AC. (rappel : 47 sorties d'école).

Info de dernière minute : les postes des contrôleurs stagiaires ont été proposé, il s'agit de 7 postes pour le Léman (St Julien:2, Annemasse:2 et Ferney:3)

Prise en charge des mesures de restructuration :

Nous avons évoqué avec le nouveau Directeur Régional la situation des services restructurés.

Fermeture de la BSI d'Annemasse et transfert des ETPT sur la BSE de Vallard :

Le directeur souhaite que l'accueil des agents de la BSI d'Annemasse par la BSE de Vallard se fasse par une phase de transition qui permettrait à chacun de trouver sa place dans l'exercice des nouvelles missions sur un temps relativement lissé.

GEX BSI :

Le directeur confirme que cette unité continuera de fonctionner de manière autonome (organisation, missions) jusqu'au reclassement de ses agents et/ou jusqu'à ce que ses effectifs lui permettent de fonctionner dans des conditions de sécurité.

La Recette Régionale :

Le dossier est complexe, nous sommes bien évidemment préoccupés par les possibilités de reclassement des agents mais également par les conséquences de la fermeture de ce service sur le fonctionnement des unités et des bureaux.

S'agissant de ces 3 services restructurés, le DR nous a fait savoir qu'il avait rencontré les agents et organisé des réunions de service afin de leur expliquer personnellement la mise en place de la cellule sociale.

Cette cellule sociale sera commune à l'ensemble des services restructurés et aura vocation à accompagner les agents dans leur parcours de reclassement. Elle sera composée : du Directeur, de la Secrétaire Générale de la Direction, de la Correspondante Sociale et d'un agent de la GRH de Lyon. Et sera mise en place début janvier 2017

Le CZ de Gex :

Du fait de la mesure de fermeture frappant la BSI de Gex il est apparu à l'administration que le CZ composé de 2 agents ne pouvait plus occuper les locaux. Le service va donc être transféré dans les locaux du bureau de Ferney-Voltaire.

Lors du CHSCT qui devait se prononcer sur ce transfert du CZ, SOLIDAIRES avait exigé que la situation des 2 agents du CZ soit clarifiée puisque nous considérions qu'il s'agissait d'une mesure de restructuration par ricochet et que dès lors les collègues concernés devaient bénéficier d'un accompagnement social.

Lors du CTSD du 28 novembre, la DI a fait valoir que les 2 collègues du CZ, si l'administration leur attribuait des priorités de mutation, ils n'étaient en revanche pas éligibles à des compensations financières. L'ensemble des OS a rejeté cette analyse et a demandé à la DI d'interpeller la DG sur ce dossier afin de requalifier ce déménagement en mesure de restructuration et de d'accorder le bénéfice d'un accompagnement financier pour les collègues. Ce dossier est maintenant en attente auprès de la Sous Directrice A, Madame Debeaux

Pour finir sur ce premier thème des effectifs et des structures, SOLIDAIRES a souhaité faire un point sur la situation de Thonon BSE. :

En 2014, les effectifs de référence (ER) de cette unité ont été rabaisé de manière brutale à 11, le DR de l'époque n'était pas très optimiste sur la survie à long terme de cette BSE. Suite à la restauration des contrôles aux frontières intérieures, cette unité prend toute sa place et toute sa cohérence dans le dispositif de protection de la frontière. Dès lors il nous paraissait important d'attirer l'attention du DR sur la nécessité de consolider la position de cette unité et de lui redonner les moyens en effectifs d'exercer en pleine capacité la totalité des ses missions douanières.



2- Évolution des missions :

- Transfert des compétence et des emplois des supervisions à la CROC.
Pourquoi ? Ce n'était pas prévu dans le PSD ! Quand ? A effectif constant ?

Le directeur nous répond que pour l'instant ce n'était pas dans sa feuille de route. Vous l'aurez compris, tout est dans le « pour l'instant ».

Notre analyse	A l'occasion des discussions sur ce projet de transfert des compétence des supervisions à la CROC CO, nous avons souhaité porter plus largement la réflexion sur cette mise en œuvre de l'appauvrissement des missions des bureaux de douanes qui ont perdu successivement la fiscalités énergétique, la TSVR... Ce qui inquiète considérablement les collègues.
Réponse du DR	A cette occasion, le DR déclare qu'il souhaiterait que les bureaux se réapproprient les contrôles. Il souhaite effectivement que même pour les entreprises certifiées, les bureaux doivent pouvoir tenir un taux de contrôle opérant.

- Zone de compétence des SRE qui se sont vu déposséder des contrôles ex-post en matière énergétique. Lors d'un CTR de juillet 2016, suite à une interpellation de SOLIDAIRE, Monsieur Balzamo le sous directeur D avait confirmé que la compétence des contrôles ex-post en matière énergétique restait du ressort des SRE. Pourtant la Directrice Interrégionale a imposé une compétence interrégionale du pole énergie de Lyon et ce en contradiction avec les prescriptions nationales.

Le directeur nous a répondu qu'il en prenait bonne note et qu'il allait examiner cette question.

3- Régime de travail de la surveillance :

- Ingérence des chefs div ds l'établissement de la cote de service :

Nous avons voulu rappeler qu'il était nécessaire que l'équipe managériale des unités conserve une souplesse et une autonomie dans l'établissement de la cote de service.

A ce sujet nous avons évoqué le point de crispation que représente l'ingérence des chefs divisionnaires sur la cotation des agents les jours fériés. A plusieurs reprises au cours de l'année écoulée des instructions avaient été données pour limiter le nombre d'agents en situation de travail les jours fériés



Le DR nous répond que cette limitation n'est pas justifiée pour lui. Il tient à ce qu'un *jour férié ressemble à un jour de travail normal. Si un agent est en position de travail au regard de son cycle de travail, il ne doit pas être empêché de travailler.*



4- St Julien BSE:

Nous lui avons rappeler que lors du dernier CHSCT nous sommes intervenus sur le problème des RPS, qui n'est toujours pas réglé. En effet, lors du CHSCT, le DR et le chef Divisionnaire ont argumenté que le processus de restitution des mesures correctives mis en place avait pris du retard dû à l'accident de l'ancien DR.

Nous rappelons que cette « excuse » ne tient pas, malgré l'accident (qui date d'avril 2015) cela n'a pas empêché l'ancien DR de supprimer 4 services (Pont d'Ain, la RR, la BSI d'Annemasse et celle de Gex). Pour nous il y avait là un manque de volonté évident d'intervenir sur Bardo.

Le DR nous répond qu'il est passé voir les agents lors de sa tournée des services et qu'il rencontrera l'équipe de direction en début d'année pour prendre en charge ce dossier. Il est nécessaire pour le DR de se faire une juste appréciation de la situation.

Nous lui rappelons aussi que suite à la mise en place des OFN, des engagements écrits ont été pris sur la cote de service et qu'il n'est pas normal que l' agent côteur puisse demander de scinder jusqu'à 3 RH aux agents... surtout quand on demande cela aux stagiaires.

Nous abordons aussi avec lui le problème des tickets restaurants non affectés aux agents lorsque ceux-ci sont en NC ! Cette situation est inacceptable quand on sait que les cadres qui appliquent cette règle alors sont au forfait.

Le DR nous répond que la question a été tranchée : retour à la normale



6- Spécificité BCNJ :

- Ferney avec le projet de réaménagement de la Limite :
- Projet CEVA à Annemasse
- Réaménagement de la gare de Genève Cornavin.

Nous avons attiré l'attention du DR sur ces projets de transformations et nous lui avons fait part de notre inquiétude concernant les conditions d'exercice des missions durant ces périodes transitoires.

Nous lui avons rappelé la nécessité de participer activement aux négociations avec les autorités suisses pour préserver les intérêts de la douane française

Le DR nous informe qu'il se rendra prochainement sur le site du BCNJ de Cornavin afin de mieux appréhender l'environnement des BCNJ.

L'égalité (pas) « en marche » !

Cette formule, chère à l'ex-locataire de Bercy, nous est venu spontanément à la lecture du bilan social 2015 du Ministère. Ce document fourmille d'informations intéressantes sur lesquelles il n'est pas inutile de se pencher.



Bercy compte précisément 144 455 agents. Sur cette masse, les « gabelous » sont 16473.

En 2011, nous étions 17283, soit 810 emplois « effacés » en 4 ans. Pour une administration de la taille de la nôtre, c'est loin d'être négligeable. Sachant en plus que, sur la période, le PSD était bloqué, on peut avoir des craintes pour la suite ...



Au passage, ce bilan permet aussi de « **bousiller** » quelques idées reçues :

- « *le Ministère est truffé de cadres sup+* » : Si on prend les hors échelle B (ce que fait le rapport), ils ne sont 2891, alors qu'ils étaient 4995 en 2011. Purge notable ... mais nettement moins vrai s'agissant de la DGDDI où la proportion de cadres sup a augmenté !
- « *À Bercy, ils roulent sur l'or et se gavent de primes* » : Euh ... tout est relatif ! Salaire moyen 2912 € et primes représentant 31,82 % de la rémunération.
- « *ces fainéants se barrent à la retraite super tôt !* » : l'âge moyen de départ s'est accru et va de 61,5 ans (catégorie C) à 63,8 ans (A+), soit dans les moyennes françaises, mais un niveau moyen de pension moindre par rapport au secteur privé.
- « *c'est pépère, la fonction publique* » : oui, Super cool, sauf que Bercy a quand même totalisé 2261 accidents de service en 2015, certes avec des gravités variables, mais le chiffre n'en est pas moins notable.



Mais le chiffre qui nous plaît le plus, c'est la **rémunération moyenne par catégorie**. Même si les niveaux supérieurs de la catégorie tirent l'ensemble de cette dernière et que la rémunération médiane (50 % des agents en dessous du chiffre, 50 % au-dessus) serait peut-être plus parlante, les écarts n'en sont pas moins instructifs :

Catégorie C :	rémunération nette mensuelle → 2075,38 €
Catégorie B :	" " " → 2573,76 €
Catégorie A :	" " " → 3826,66 €
et le plus beau : Catégorie A+	" " " → 8301,43 € !!!!



Les écarts entre les catégories sont de 498 € (B /C) et 1253 € (A/B), mais grimpent à 4475 € (A+ /A) ! C'est énorme. En comparaison, un seul A+ équivaut à 2,16 A, 3,22 B et 4 C !!

À noter également, (attention, les filles, cela va être pour votre pomme), il y a, à chaque fois, un écart au détriment du sexe féminin et augmentant avec la catégorie : -12 € en C, -23 € en B, -218 en A et -716 € en A+. C'est là l'effet des temps partiels sur un calcul de moyenne. Il n'empêche que tous les mois, cela chiffre !

Bercy essaye souvent d'élaborer des plans, savamment présentés, avec de jolis mots. Mais la réalité les rattrape assez vite. Et leur enthousiasme est assez vite « douché » par la cruauté des chiffres.

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Né le :

à :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Fax :

Grade : résidence :

Spécialité :

Je déclare adhérer à SOLIDAIRE Douanes à

le

Signature :

Catégorie C : AC1 57€, ACP2 63€, ACP1 69€. Catégorie B : C2 85€, C1 96€, CP 99 €. Catégorie A : Du 1er au 7ème échelon 126€, du 8ème au 12ème échelon 136€, IR3 186€ , au-dessus nous consulter.

La cotisation des agents à temps partiel est calculée, affecté du coefficient de temps partiel.

Déduction fiscale de 66% du montant de la cotisation ou crédit d'impôt équivalent si vous êtes non imposable.



En termes de **promo interne**,

on ne peut pas dire non plus que l'on soit sur une bonne trajectoire :

En 2015, 7,3 % des agent sont été promus.

C'était 12,3 % en 2011 et on note une baisse chaque année.